



INTERDICTION DE BAIGNADE ET D'ACTIVITÉS NAUTIQUES ENTRE MOSTUÉJOULS ET AGUESSAC

Un arrêté préfectoral interdit la baignade et de toutes activités aquatiques et nautiques sur la rivière Tarn dans les communes de Mostuejoul, Rivière-sur-Tarn, La Cresse, Compeyre, Paulhe et Aguessac en raison de déversements d'eaux usées dans le Tarn.

Publié le 28 juillet 2026

D'après le préfecture de l'Aveyron, le 28 juillet 2026, des déversements d'eaux usées dans le Tarn sont survenus à la suite du dysfonctionnement des postes de pompage de Mostuejoul et de Boyne sur la commune de Rivière-sur-Tarn.

Ces déversements sont susceptibles d'entraîner une contamination microbiologique des eaux de baignade, notamment par des micro-organismes d'origine fécale, présentant un risque pour la santé des baigneurs.

En conséquence, il existe un risque sanitaire incompatible avec la pratique de la baignade et de toutes activités aquatiques et nautiques.

Compte tenu de la capacité d'autoépuration des rivières et de la dilution de la pollution, le risque pourra être considéré comme dissipé en 48h. L'arrêté d'interdiction de baignade et d'activités nautiques est interdite jusqu'au 30 juillet 2026 12h00.

➤ [Consultez l'arrêté préfectoral](#)